

> Chaumont

## Dotation de Solidarité Urbaine il est urgent d'inverser la tendance

Le compte rendu des actions au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) au conseil municipal du 28 mai (3.89 millions en 2025) a de quoi inquiéter et demande des orientations nouvelles à la municipalité. Cette dotation est versée par l'Etat aux communes en difficultés dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. C'est le degré de précarité, de misère, de situation sociale de la population de certains quartiers qui définit le montant de cette dotation. Le potentiel financier à la Rochotte et au Cavalier est de 1052 euros par habitant (1401 pour les villes de même strate) et ils cochent toutes les cases : précarité, revenu médian de consommation à la Rochotte inférieur de 36,5% à celui de la population chaumontaise, 31,5% des 15-25 ans ni en études, ni en emploi, ni en formation, nombre de familles monoparentales record, concentration des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires d'APL.

L'Affranchi du 29 mai d'où ces chiffres sont issus a fait écho de ce compte rendu et pose la bonne question : "où passe l'argent ?". La misère s'enkyste de façon inquiétante surtout à La Rochotte. Les actions principales ont porté sur l'école Joséphine Baker, la rénovation des Silos, Chaumont Plage qui bénéficient pour ces deux dernières à l'ensemble de la population chaumontaise et ne sont pas des objets des quartiers concernés.

Quels sont les moyens en mobilité, en accompagnements pour que les familles, les enfants se les approprient, d'autant que les subventions sociales de 146 843 euros, tirées de la DSUCS, une misère pour la misère, ne donnent pas aux associations les moyens de toucher cette population résignée, et de les accompagner efficacement. On a privilégié des investissements dans des infrastructures certes importantes, mais qui ne sont pas à même, à elles seules, de faire reculer la précarité.

Une évaluation soignée des besoins est urgente et pas seulement sur les espaces verts. Il faut aller débusquer sérieusement les jeunes marginalisés. Une présence humaine en nombre suffisant est incontournable et l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine à corriger.

**Louis Laprade**

**BARDELLA ET BENTZ**  
À la botte du Medef **PAGE 2**

**CLOS DORMOY**  
La fête des voisins **PAGE 2**

**LOUISE MICHEL**  
Vive la Commune ! **PAGE 3**

**L'EAU UN ENJEU DE  
SANTÉ PUBLIQUE** **PAGE 3**

**LE PROCÈS DES PARTICIPANTS À LA  
MANIFESTATION DU 18 NOVEMBRE 2023** **PAGE 4**

## Hôpitaux : ignorer les menteurs, oui mais...

Que faire face au mensonge et à la mauvaise foi ? Nicolas Lacroix, le président du Conseil départemental, vient de décider qu'il valait mieux s'abstenir. Il a déclaré en effet qu'il ne débattrait plus avec les tenants du projet d'hôpital unique à Rolampont. Et on ne peut lui donner tort, tant il est impossible d'échanger de manière constructive avec des fanatiques.

Le problème, c'est qu'en travestissant la réalité (comme nous l'avons montré encore la semaine dernière dans une tribune à L'affranchi de Chaumont), ils finissent par convaincre. Ainsi, la fausse carte et les indications inexacts du maire de Langres ont fait le tour de la France où nombre de médias pourtant sérieux les ont prises pour argent comptant.

À Chaumont même, les menteurs d'Egalité-Santé communiquant énormément, certains habitants ont fini par croire que l'hypothèse de Rolampont était celle qui correspondait le mieux à l'intérêt général. Alors qu'en réalité, pour l'immense majorité des patients du secteur concerné, il s'agirait de la plus mauvaise des solutions, en même temps qu'une catastrophe pour les deux villes.

Ne plus dialoguer avec les propagateurs de fake news est certainement une bonne mesure. Mais il faut aussi se préoccuper d'apporter une juste information à tous les autres. Or, il arrive trop souvent que notre syndicat se sente bien seul !

**Lionel Thomassin**

## LE DESSIN D'ALLAN BARTE

SYSTÈME SANS ÂGE LÉGAL DE DÉPART, PART DE CAPITALISATION POSSIBLE...  
RETRAITES : BARDELLA S'ALIGNÉ SUR MACRON



# Merci Bardella, bravo Bentz !..

## Les ruptures conventionnelles rabotées

Les députés de la droite et le RN (dont les 2 députés haut-marnais) ont voté pour réduire les droits au chômage après une rupture conventionnelle.

Le texte prévoit de ramener de dix-huit à quinze mois la durée maximale d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi de moins de 55 ans après une rupture conventionnelle et à vingt mois et demi pour les plus de 55 ans. Et cela au moment où le chômage est à la hausse et que des dizaines de milliers de personnes ne retrouvent pas d'emploi après la rupture de leur contrat.

Une fois de plus, les économies se font sur le dos des salariés et une fois de plus ce sont la droite et le RN qui les maltraitent.

## Retraites : Bardella et Macron main dans la main

Bardella, quant à lui a laissé entendre qu'il souhaitait une réforme des retraites différente de celle défendue par Marine Le Pen. Il envisage une suppression de l'âge légal de départ et une ouverture à la capitalisation.

En bref, encore deux attaques en règle (après tant d'autres) contre le monde du travail, pour donner des gages au patronat.

**Syndicat CGT des retraités de Chaumont**

## Double peine pour les légumes et les fruits bio

L'association de consommateurs Que Choisir ensemble a dévoilé, jeudi 28 mai, comment les grandes enseignes de la distribution réalisent une sur-marge sur les produits bio sur le dos des consommateurs comme des producteurs. Pour les consommateurs qui veulent manger sainement, c'est une "double peine", dénonce QUE CHOISIR ENSEMBLE. En appliquant une sur-marge moyenne de 81 % sur la vente [des fruits et légumes biologiques](#), la grande distribution rend non seulement ces aliments prohibitifs, [voire inaccessibles pour les ménages les plus modestes](#), mais subventionne grâce à cette sur-marge les petits prix d'appel qu'elle applique sur les aliments ultra-transformés et nocifs à la santé.

Stéphane Guérard [L'Humanité](#) - Que Choisir

## MERCI, MERCI À CELLES ET CEUX QUI AIDENT LE JOURNAL

Merci à Arlette, Chantal, Jean-Michel, Nicole, Daniel, Jean, Francine, Laurent, Guillaume, Xavier, Nathalie, Patricia, Aline, Olivier, Aurore et Éric, Gérard, Mireille, Lionel, Christian, Anne-Marie, Francis et Christine, Liliane, Marie-Thérèse, Claire, Marinette, Bernard, Simone, Jacqueline, Annie, Ludmilla, Michèle, Françoise et Jean-Paul, Patrick et Sylvie, Régis, Josiane, Hervé, Christian, Rachel, Michel, Josiane, Jean-Jules, Annick, Nathalie, Patrice, Dominique, Marie-Christine, Pierre, Richard, Sylvie, Jean-François, Christophe, Jeanne, Gillette et Jean-Claude, Jean-Pierre, Alain, Jean-Louis, Maurice, Anne, Christine, Patricia, Agnès, Jorge, Luc, Claudine, Colette, Christian et Marie-Claude, Marylène, Gisèle, André et Josette, Josette, Marie-Thérèse, Marie-Christine, Olivier, Jean-Luc, Christine, Margaret, Ludmila, Michel, Élise, Xavier, Jeannette, Séverine, Francis, François, Yvette, Jean-Marie, Claude, Jean-Claude, Évelyne, Abdel, Denis, Jacques et aux anonymes qui nous remettent leur obole chaque semaine au marché.

## SOUTENEZ LE JOURNAL DES RETRAITÉS·ES CGT DE CHAUMONT

Nom : ..... Prénom : .....

Verse.....euros

Remettre à un.e militant.e du syndicat CGT des retraités de Chaumont

## Clos Dormoy : la fête des voisins

Vendredi 29 mai une trentaine de personnes se sont réunies sur l'espace vert du Clos Dormoy pour la fête des voisins. Ce bel endroit, que le bailleur veut bétonner, a prouvé une fois de plus qu'en période de canicule il était indispensable pour apporter la fraîcheur dans le quartier.

Malgré le manque d'entretien délibéré de cet espace, les participants ont pu dresser des tables à l'ombre sous les arbres dont certains sont malheureusement menacés d'abattage avec le projet Mistral. Une aberration avec le réchauffement climatique et alors qu'on reboise partout ailleurs !

La soirée s'est déroulée dans une ambiance de partage et de convivialité entre habitants des immeubles et des maisons particulières. Toutes et tous ont réaffirmé leur volonté de garder ce poumon vert du Clos Dormoy.

Notons que Chaumont Habitat avait envoyé un texto à tous les locataires de ce « cœur de ville » pour les convier à la fête des voisins... de la Rochotte !

**Marie-Rose Patelli**



## UNE AFFICHE DE FRED SOCHARD



# 70% des salaires minimum de branche en dessous du Smic

Une fois l'augmentation de 2,41% du Smic entrée en vigueur, lundi 1er juin, 70% des branches professionnelles auront une grille salariale débutant au-dessous du salaire minimum. Sur les 179 branches professionnelles suivies par le ministère, 126 auront un minimum inférieur au Smic, contre 30 d'entre elles avant cette revalorisation.

Selon son propre décompte (incluant des branches supplémentaires notamment dans l'agriculture, le bâtiment et le secteur maritime), la CGT dénombre, elle, près de 80% de 230 branches professionnelles avec des minima sous le Smic à partir de lundi. Une *proportion scandaleuse*, a dénoncé auprès de l'AFP Thomas Vacheron, secrétaire confédéral de la CGT.

Il est interdit en France de payer un salarié en dessous du Smic, mais dans les branches dans lesquelles un ou plusieurs échelons de la grille salariale passent en dessous de son montant, les salariés peuvent voir leur rémunération stagner des années au salaire minimum, malgré leur avancée en ancienneté ou qualification. On peut aisément imaginer les conséquences d'une telle politique de bas salaires sur le niveau des retraites.

## Pollution de l'eau potable : un enjeu de santé publique

Dans un communiqué daté du 1er juin 2026, les médecins libéraux de la Conférence des unions régionales des professionnels de santé alertent les médias et le gouvernement sur la menace que représente la pollution de l'eau potable.

Un an après l'alerte qu'ils avaient lancée à propos du cadmium, les médecins libéraux révèlent que 19 millions de Français, soit 30% de la population, auraient consommé une eau non conforme au moins une fois en 2024. Trois familles de polluants sont particulièrement préoccupantes : « les PFAS, des polluants éternels sous-surveillés (20 substances surveillées sur 4 000 à 15 000 existantes) ; les pesticides auxquels 14 millions de Français sont exposés ; les microplastiques - une contamination omniprésente et sous-estimée avec 413 particules par litre dans l'eau du robinet ».

Les médecins libéraux rappellent les nombreux risques liés à ces polluants, leur impact sur les différents systèmes, notamment hormonal, nerveux et immunitaire, sur le développement de pathologies cardiaques et cancéreuses, des troubles hormonaux et neurodégénératifs.

Ils appellent à l'élargissement des substances surveillées, à l'amélioration des systèmes de filtration, et à privilégier l'agriculture biologique contre l'agriculture intensive.

Interpellée par notre syndicat sur la question de la pollution de l'eau, la préfète de Haute-Marne a indiqué qu'elle demandait des études complémentaires. Nous en attendons les résultats.

**A. Fellner**

## PRENEZ CONTACT/ADHÉREZ

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Tél : .....

Mail [secretariat@cgtretraites-chaumont.fr](mailto:secretariat@cgtretraites-chaumont.fr) Tél : 06 79 61 00 78

Journal du Syndicat CGT des retraité·es de Chaumont 24 av. du Général Leclerc 52000 Chaumont Tél : 06 79 61 00 78

<https://cgtretraites-chaumont.fr> <https://www.facebook.com/syndicat.cgt.retraites.chaumont/>

Imprimé avec l'argent des cotisations syndicales et les dons des lecteurs **N° 486 SAMEDI 6 MAI 2026**

UNE. Appel au rassemblement de solidarité aux peuples palestiniens et libanais. Stop génocide à Gaza

**VRONCOURT 30 MAI 2026**

## VIVE LA COMMUNE !



**50 PERSONNES PRÉSENTES POUR RENDRE HOMMAGE À LOUISE MICHEL**

Malgré un soleil de plomb, une cinquantaine de militants ont répondu à l'appel de la Libre Pensée et du syndicat CGT des retraité·es de Chaumont et se sont réunis, samedi 30 mai, devant la stèle érigée en hommage à l'héroïne de la Commune, Louise Michel, dans son village natal de Vroncourt-la-Côte.

L'association Au cœur des mots (photo en médaillon) a lu des textes et des extraits des lettres de la Maison centrale d'Auberive - aujourd'hui [Centre d'art contemporain](#) - où Louise Michel fut emprisonnée.

Jacqueline Malgras pour la Libre pensée et Marie-Rose Patelli pour le syndicat CGT des retraités ont insisté sur l'actualité des réalisations de la Commune de Paris, une œuvre politique et sociale qui a dessiné les contours de nombreuses conquêtes pour améliorer les conditions globales des classes populaires au cours des décennies qui l'ont suivie.

Marie-Rose Patelli a également lancé un appel à renforcer la solidarité avec les peuples palestiniens et libanais. Jacqueline Malgras, terminant son intervention par la

proclamation des pacifistes de 14-18 : «*que maudite soit la guerre*».



**MARIE-ROSE PATELLI**



**JACQUELINE MALGRAS**



# Procès des participants à la manifestation du 18 novembre 2023

## Le tribunal change son fusil d'épaule ?

Deux de nos ami-es et camarades sont convoqués devant le tribunal de police pour répondre de l'accusation de participation à une manifestation interdite qui appelait à stopper les massacres en cours à Gaza et en Palestine. Bien que les procès-verbaux aient été rédigés sur le même lieu, aux mêmes jour et heure, chaque accusé-e est appelé-e devant le tribunal séparément et à des jours différents.

Suite à la demande de leur avocat de regrouper les audiences, et conformément à l'accord préalable du procureur, madame la présidente du tribunal de police a accepté le report de l'audience de jugement qui devait avoir lieu le vendredi 29 mai.

La nouvelle date d'audience a été fixée au vendredi 25 septembre, reconnaissant implicitement que ces deux affaires n'en font qu'une. En effet, comme nous le disons depuis le début, il s'agit bien d'une seule et même affaire concernant des personnes qui se seraient rendues coupables d'avoir exprimé leur solidarité envers une population qui se fait massacrer alors qu'un arrêté avait été pris par la préfète le matin même pour interdire le rassemblement.

Cette affaire ne mérite qu'une seule sanction, celle de tomber dans les oubliettes de notre histoire locale, car il serait invraisemblable que des citoyens soient sanctionnés pour avoir voulu faire cesser les tueries contre le peuple d'une nation aujourd'hui reconnue par la France.

**Communiqué du Syndicat**

## La chasse aux pauvres

Comment ne pas être interpellé par la répétition à quelques jours d'intervalle de titres choc du Jhm dénonçant les fraudes commises aux dépens de la Caisse d'allocations familiales puis de la Caisse primaire d'assurance maladie : « Trois allocataires de la CAF condamnés pour fraude » puis « Face à la fraude la CPAM intensifie ses actions ».

Comme le signalait le journal des retraités dans son article du 23 mai, les fraudeurs avérés ne représentent que 0,4% des allocataires de la CAF alors que dans le même temps un grand nombre de personnes ne bénéficient pas des allocations auxquelles elles auraient droit parce qu'elles n'en font pas la demande.

Le second titre, lui, s'abstient de désigner les auteurs de la fraude. Seule la lecture attentive de l'article révèle que 91% du montant des fraudes à la CPAM sont imputables aux professionnels de santé, aux établissements de santé et aux employeurs. Les assurés n'en seraient comptables que pour 9%.

La sécurité sociale et les caisses d'allocations familiales ont été créées au lendemain de la dernière guerre à partir des travaux du Conseil National de la Résistance. Depuis leur création, elles ont toujours été l'objet d'attaques du patronat et des forces politiques le représentant. Ces dernières années, les attaques ont redoublé et le discours réactionnaire ne cesse de dénoncer les soi-disant abus et fraudes des assurés et allocataires.

La réalité est tout autre et, si fraude il y a, ses auteurs ne sont pas ceux qui sont montrés du doigt.

**A. Fellner**

## Contamination des eaux Perrier



Près de 3 millions. C'est le total de bouteilles Perrier « détruites ou bloquées à la suite de contaminations » depuis l'été 2025, selon la cellule

investigation de [Radio France](#).

En effet, [il avait été détecté](#) dans les bouteilles des bactéries pathogènes ou une possible contamination [microbiologique](#) l'année dernière. Depuis, 3 millions de bouteilles ont été détruites ou bloquées, d'autres sont toujours commercialisées. « Plus de 14 millions de bouteilles ou de canettes ayant fait l'objet de détections de bactéries pathogènes ou de ces germes revivifiables ont finalement été commercialisées après des décisions de "déblocage" de la préfecture », selon Radio France.

## Usine à poulets de Châteauvillain

La préfecture a publié le 29 mai l'arrêté autorisant l'usine à poulets de Châteauvillain dans la zone d'adhésion du parc national. Il est noté que ce dernier, consulté le 20 octobre 2025 n'a pas rendu d'avis, donc pas formulé d'opposition.

Or le directeur du Parc a affirmé, en avril 2026, avoir émis un avis défavorable, mais un avis simple car le projet n'est pas soumis à évaluation ou autorisation environnementale. Un comble pour ce type d'élevage polluant.

Cet avis tardif, rendu certainement suite à la mobilisation citoyenne, n'est nullement cité dans l'arrêté. La consultation du public et la pétition qui totalise à ce jour 2487 signatures n'ont eu aucun effet.

Une fois de plus les citoyens ne sont pas entendus, la démocratie est bafouée au profit des élevages intensifs qui maltraitent le vivant (terre, animaux et humains). Le fumier de volaille contenant des désinfectants très nocifs, comme nous l'avions noté, sera bien épandu sur les terres pour « *se substituer aux engrais minéraux* » et la conception du bâtiment devra « *limiter les émissions d'ammoniac et de poussière* », le tout à 950m du cœur de parc.

Finalement le parc national qui devrait être un espace protégé ne joue pas son rôle face à l'activité industrielle, ses contraintes ne s'appliquent qu'aux seuls habitants.

**Marie-Rose Patelli**

Près de 900 000 bouteilles ont été détruites depuis le début du mois de juillet 2025 ». Plus de 2 millions de bouteilles et de canettes de la marque Perrier sont encore bloquées au sein de l'usine du Gard. Pour cause, « la présence de bactéries coliformes, ou d'excès de germes revivifiables dans les bouteilles ».

Le fabricant d'eau minérale concurrent, Bonneval, a saisi la justice pour contester les autorisations accordées à Nestlé d'exploiter les sources du Gard et des Vosges, de filtrer l'eau, ainsi que de s'appeler « eau minérale naturelle ».

28 Mai 2026 site [REPORTERRE](#) :